



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2011

N° 2011 - 09 - 16 - 03

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2^{EME} CLASSE
A TEMPS NON COMPLET 28/35^{EME}
SERVICE ANIMATION JEUNESSE

Le 16 septembre 2011 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 09 septembre 2011

Date d'affichage de la convocation : 09 septembre 2011

PRESIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRESENTS :

Mme DETERM – Mme ROLLET, M. FAUCONNET - Mme LE LAY, Mme LEMERE, M. PIERRON, adjoints.

Mme DORTA BERMEJO – M. LHENRY – M. MILLOT – M. SARTELET – Mme STEVENOT – M. PERNET – M. CALLIOT – Mme GABREL – M. SMITH – M. LEFORT – Mme THILLY - M. ANTUNES – Mme CORREIA – M. CARRASCO – M. BESSON

EXCUSES :

M. FENAT donne pouvoir à	M. FAUCONNET
M. BISSON donne pouvoir à	M. FAUCONNET
M. PEROT donne pouvoir à	M. PIERRON
Mme GERARDIN donne pouvoir à	M. BIAUX
Mme MOREAU donne pouvoir à	Mme GABREL
M. CHOUARD donne pouvoir à	Mme ROLLET

ABSENTS : M. JOSEPH

Membres en exercice : 29
Membres présents : 22
Procurations : 6
Votants : 28

Secrétaire de séance : M. SMITH

3/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2^{EME} CLASSE
A TEMPS NON COMPLET 28/35^{EME}
SERVICE ANIMATION JEUNESSE

Rapporteur : Mme DETERM

Par délibération n° 2010-12 nous avons créé un poste de contrat unique d'insertion afin de renouveler un contrat d'avenir supprimé par l'Etat à compter du 1^{er} janvier 2010.

L'agent qui occupe ce poste depuis le 1^{er} avril 2008 a renforcé l'équipe d'animateurs et a permis de limiter le recours aux services d'agents contractuels.

Reconnu travailleur handicapé, la qualité du travail de cet agent donne entière satisfaction tant à sa hiérarchie qu'aux personnes avec lesquelles il travaille.

Il a réussi en juin 2011 l'examen théorique du Brevet Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD). Le stage pratique lui permettra de valider prochainement son diplôme.

Un renouvellement sur ce type de contrat d'insertion n'est plus possible.

Dans le cadre de notre politique de résorption de la précarité de l'emploi, il vous est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour une durée de 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2011.

Il vous est donc proposé d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
OUI l'exposé qui précède

DECIDE de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe de 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2011.

Résultat du vote :

- Voix pour : 26
- Voix contre : 02
- Abstentions : -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX